



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 10 décembre 2025 – N° 28

Neuf heures quarante

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *M. Marco Roy : plus de 600 dons de sang et une générosité inépuisable.*
- La députée des Mille-Îles sur le sujet suivant : *Souligner le 40^e anniversaire d'Éco-Nature.*
- La députée de Lotbinière-Frontenac sur le sujet suivant : *55^e anniversaire du Club de Taekwondo de Thetford.*
- Le député de Laurier-Dorion sur le sujet suivant : *Départ à la retraite de Mme Gloria Fernandez.*
- Le député de Beauharnois sur le sujet suivant : *Hommage à M. Joël Renaud.*
- La députée de Vaudreuil sur le sujet suivant : *Des arbres et des arts, un film du documentariste André Desrochers.*
- Le député de Beauce-Nord sur le sujet suivant : *Souligner le 30^e anniversaire de la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches.*
- Le député de Matane-Matapédia sur le sujet suivant : *Souligner le 20^e anniversaire de le Coop alimentaire de Saint-Noël.*
- La députée de Marie-Victorin sur le sujet suivant : *Bénévole d'exception.*
- La députée de Laval-des-Rapides sur le sujet suivant : *20^e anniversaire de La Halte de l'Orchidbleue.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *25^e anniversaire d'Action bénévole au CHSLD Champlain-Gatineau.*
- La députée des Chutes-de-la-Chaudière sur le sujet suivant : *Activité Help-Portrait du Club photo de Lévis.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 1) Rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 2 décembre 2025, a procédé à l'audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ». Le rapport contient des observations, des conclusions et deux recommandations.
Rapport déposé le **9 décembre 2025**.
Sous réserve des dispositions du 2^e alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **24 décembre 2025**.

- 2) Rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 25, 26 et 27 novembre ainsi que les 2 et 3 décembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*. Le rapport contient des observations et huit recommandations.
Rapport déposé le **9 décembre 2025**.
Sous réserve des dispositions du 2^e alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **24 décembre 2025**.

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 3) Projet de loi n° 1
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec
Présenté par le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes le **9 octobre 2025**

- 4) **Projet de loi n° 5**
Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale
Présenté par le ministre des Finances le **9 décembre 2025**
- 5) **Projet de loi n° 8**
Loi concernant l'entrée en vigueur de la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out
Présenté par le ministre du Travail le **12 novembre 2025**
- 6) **Projet de loi n° 9**
Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec
Présenté par le ministre responsable de la Laïcité le **27 novembre 2025**
- 7) **Projet de loi n° 10**
Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne
Présenté par le ministre de la Justice le **2 décembre 2025**
- 8) **Projet de loi n° 11**
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif
Présenté par le ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises le **4 décembre 2025**
- 9) **Projet de loi n° 14**
Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture
Présenté par le ministre responsable des Institutions démocratiques le **5 décembre 2025**

Étude détaillée en commission

- 10) **Projet de loi n° 3**
Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail
Présenté par le ministre du Travail le 30 octobre 2025
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 2 décembre 2025
Principe adopté le **4 décembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail

- 11)** Projet de loi n° 7
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor le 5 novembre 2025
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 3 décembre 2025
Principe adopté le **4 décembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 12)** Projet de loi n° 106
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025
Principe adopté le **3 juin 2025**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 13)** Projet de loi n° 111
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 6 juin 2025
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) présenté le 13 novembre 2025
Principe adopté le **25 novembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

Prise en considération de rapports de commissions

- 14)** Projet de loi n° 109
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 21 mai 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 4 novembre 2025
Principe adopté le 5 novembre 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé le **9 décembre 2025**

Adoption

- 15) Projet de loi n° 6
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l’occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures
Présenté par le ministre des Finances le 11 novembre 2025
Principe adopté le 26 novembre 2025
Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **9 décembre 2025**
- 16) Projet de loi n° 108
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 28 mai 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l’éducation (consultations) présenté le 13 novembre 2025
Principe adopté le 25 novembre 2025
Rapport de la Commission de la culture et de l’éducation adopté le **9 décembre 2025**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 17) Projet de loi n° 190
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable
Présenté par le député d’Hochelaga-Maisonneuve le **8 octobre 2025**
- 18) Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l’air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 19) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**

- 20) Projet de loi n° 195
Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **3 décembre 2025**
- 21) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 23) Projet de loi n° 198
Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **9 octobre 2025**
- 24) Projet de loi n° 199
Loi établissant un nouveau mode de scrutin
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **12 novembre 2025**
- 25) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 26) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 27) Projet de loi n° 393
Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général relativement à sa nomination
Présenté par la députée de Mont-Royal-Outremont le **26 novembre 2025**

- 28) Projet de loi n° 394
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 29) Projet de loi n° 395
Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives concernant les droits consentis sur un véhicule
Présenté par le député de Nelligan le **4 décembre 2025**
- 30) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 31) Projet de loi n° 397
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 32) Projet de loi n° 398
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 399
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 34) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**

- 35) Projet de loi n° 491
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 36) Projet de loi n° 492
Loi modifiant certaines dispositions réglementaires afin de favoriser la protection des concurrents professionnels de sports de combat
Présenté par le député de Marquette le **2 décembre 2025**
- 37) Projet de loi n° 493
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 38) Projet de loi n° 494
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 39) Projet de loi n° 496
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 40) Projet de loi n° 591
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 41) Projet de loi n° 593
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 42) Projet de loi n° 597
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présenté par la députée de Verdun le **1^{er} février 2024**

- 43) Projet de loi n° 693
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 44) Projet de loi n° 694
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 45) Projet de loi n° 695
Loi sur le directeur parlementaire du budget
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 46) Projet de loi n° 697
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 47) Projet de loi n° 699
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 48) Projet de loi n° 790
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 49) Projet de loi n° 792
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 50) Projet de loi n° 793
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**

- 51) Projet de loi n° 794
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 52) Projet de loi n° 893
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 53) Projet de loi n° 894
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 54) Projet de loi n° 895
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 55) Projet de loi n° 896
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 56) Projet de loi n° 897
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 57) Projet de loi n° 898
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 58) Projet de loi n° 899
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**

- 59) Projet de loi n° 990
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1^{er} mai 2025**
- 60) Projet de loi n° 991
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 61) Projet de loi n° 992
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 62) Projet de loi n° 993
Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 63) Projet de loi n° 994
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 64) Projet de loi n° 995
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

Étude détaillée en commission

- 65) Projet de loi n° 194
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023
Principe adopté le **9 juin 2023**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

- 66)** Projet de loi n° 201
Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec
Présenté par le député de Taschereau le **13 novembre 2025**

Consultation et étude détaillée en commission

- 67)** Projet de loi n° 200
Loi concernant Le Country Club de Montréal
Présenté par la députée de Laporte le **13 novembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 68)** Projet de loi n° 203
Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **9 décembre 2025**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 202

Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle
d'assurance Gore

Adopté le **9 décembre 2025**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du ministère de l'Éducation du Québec, du Centre de services scolaire de l'Énergie, du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, du Centre de services scolaire du Fer, de la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire New Frontiers sur le chapitre 4 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Réussite éducative des élèves autochtones ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 4 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 203**, Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup (mandat confié le 9 décembre 2025).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 3**, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail (mandat confié le 4 décembre 2025).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 7**, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires (mandat confié le 4 décembre 2025)
- **Projet de loi n° 111**, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 25 novembre 2025).
- **Projet de loi n° 200**, Loi concernant Le Country Club de Montréal (mandat confié le 13 novembre 2025).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultation générale :

- **Projet de loi n° 1**, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (mandat confié le 22 octobre 2025).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1^{er} octobre 2025).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les questions déjà inscrites paraissent
au Feuilleton du mercredi*

65) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **6 novembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Pour ce faire, le ministère possède plusieurs programmes de soutiens financiers essentiels qui, regroupés, constituent ce qui me rend si fière de mon Québec, le filet social. En d'autres mots, la ministre est responsable d'orienter les fonds financiers pour le soutien, notamment aux organismes communautaires, qui à leur tour offrent des services inestimables à nos communautés et contribuent au développement et à la prospérité du Québec. Or, ces mêmes organismes communautaires doivent élire domicile dans un marché locatif hautement spéculatif, créant de ce fait un obstacle financier majeur pour l'accès à des locaux abordables. Malgré cela, plusieurs organisations mènent des projets concertés pour y trouver des solutions :

- Le projet du Carrefour de la maison Saint-Pierre consiste à rénover plus de 40 000 pieds carrés (pc) d'un bâtiment classé patrimonial et à relouer à près de 15 organismes communautaires;
- L'îlot Sainte-Brigide vise à rénover l'église pour offrir un milieu de vie et 74 studios, soit près de 64 701 pc, pour des personnes en situation d'itinérance;
- L'Espace LGBTQ+ rénove un bâtiment de plus de 30 000 pc et offrira des espaces locatifs en plein cœur du village pour au moins 10 organismes communautaires, ainsi qu'un milieu de vie;
- Le Comité social Centre-Sud réside dans un bâtiment patrimonial de près de 109 620 pc et offre des locaux abordables à 11 organismes communautaires;
- Le projet Astérisk est en développement et à terme, il offrira des espaces abordables pour trois organismes jeunesse.

Ces exemples proposent des solutions collectives afin de loger près de 40 organismes tout en offrant des services communautaires à des populations variées, dont les personnes en situation d'itinérance. La ministre comprendra que dans ma circonscription, l'esprit entrepreneurial communautaire regorge et il offre une solution pragmatique pour l'accès à des locaux abordables. Offrir le soutien financier à ces projets en créant des programmes sur mesure nous fait agir sur trois aspects importants : contribuer à une offre de locaux communautaires abordables, offrir des services communautaires pour la population et protéger le patrimoine bâti.

En matière de programmes de soutien financiers existants, le programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC) et le programme d'immobilisation en entrepreneuriat communautaire (PIEC) sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Tout dernièrement, la présidente du Conseil du trésor a donné comme consigne de geler toutes les subventions futures. Par ailleurs, l'étude menée par Maxim Fortin de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques en 2025 démontre que d'un côté, l'État québécois reconnaît et finance l'action communautaire et d'un autre, l'État a limité le soutien aux missions des organismes communautaires, laissant ainsi plus de place à la philanthropie.

Dans ce contexte, mes questions à la ministre sont les suivantes :

1. Quelles sont les actions prévues par le ministère pour le soutien aux initiatives communautaires visant l'accès aux locaux abordables? Est-ce possible d'avoir une copie de ce plan?
2. Quelle est la date du retour des programmes de subvention mentionnés ci-haut (PIEC et PAOC)? Est-ce possible d'avoir la liste des projets soutenus par ces deux programmes ainsi que les montants octroyés depuis 2022?
3. Quels seront les prochaines enveloppes financières prévues et leur montant pour le soutien aux organismes communautaires et l'accès à des locaux abordables?
4. Dans l'éventualité de la création de nouveaux programmes de financement, est-ce que le ministère a la volonté de coconstruire un programme structurant et innovant pour le soutien des organismes qui vise à rénover des bâtiments afin d'offrir des locaux abordables au milieu communautaire?

Il est essentiel que le ministère affirme son engagement à des solutions qui répondent au besoin d'accès à des locaux abordables. Ainsi, notre milieu communautaire pourra se dédier à réaliser ses nombreuses missions et ultimement soutenir nos populations en situation de vulnérabilité.

67) Mme Caron (La Pinière) – **11 novembre 2025**

À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ministre responsable des Services sociaux et ministre déléguée à la Santé

Le 16 octobre dernier, l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC) émettait un communiqué de presse intitulé : « Des CHSLD privés conventionnés à nouveau à risque de fermeture ».

Bien que le premier ministre annonçait dans le dernier discours inaugural que le gouvernement a l'intention de consolider le modèle privé conventionné pour l'hébergement des aînés, l'association déplore notamment l'absence de discussions sérieuses avec le ministère afin d'assurer le financement des établissements offrant des services de soins de longue durée.

De plus, elle s'est dite déçue par les quatre dernières années, qui mettent en lumière l'absence de mesures structurelles visant à rebâtir la situation financière des établissements privés conventionnés au Québec. Elle souligne qu'un risque élevé de bris de services plane désormais sur la prochaine année. À cela s'ajoute l'imposition d'un financement annuel assorti de nombreuses conditions, désormais appliquées sans discussion préalable avec le ministère.

Dans les semaines précédant le dépôt du budget 2025-2026, l'AEPC demandait une aide d'urgence de 25 M\$ pour éviter des fermetures. La ministre a répondu avec une aide ponctuelle de 10 M\$, qui a permis d'éviter le pire, mais sans régler le problème de fond.

La ministre peut-elle nous indiquer à quel moment elle entend débiter les discussions avec l'AEPC afin d'éviter une rupture de services et d'assurer la pérennité des CHSLD privés conventionnés?

69) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **13 novembre 2025**

Au ministre de la Santé

Depuis plusieurs années, la qualité et le financement de l'alimentation dans les CHSLD soulèvent de vives inquiétudes parmi la population québécoise. Déjà en 2016, le rapport issu du mandat d'initiative sur les conditions de vie en CHSLD recommandait que les repas servis soient diversifiés et adaptés aux besoins des résidentes et résidents. Malgré des annonces successives, la situation demeure préoccupante.

En 2022, le ministère de la Santé a commandé un rapport inédit rédigé par une équipe de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), portant sur la gestion alimentaire dans 57 des 348 CHSLD publics du Québec. Ce rapport n'a été rendu public qu'en septembre 2025, à la suite d'une demande d'accès à l'information déposée par l'émission *L'Épicerie* de Radio-Canada. Ce rapport révèle que dans plusieurs établissements, les repas sont souvent servis froids, mal adaptés aux besoins des résidents et parfois distribués trop tôt ou trop tard. Ces problèmes sont attribuables à plusieurs facteurs, notamment les resserrements budgétaires imposés par le ministère de la Santé, un manque de personnel qualifié, une formation insuffisante et des équipements de cuisine inadaptés. Ces lacunes compromettent la qualité nutritionnelle et la salubrité des repas et mettent en évidence un risque sérieux pour la sécurité alimentaire des personnes âgées.

En octobre 2024, un reportage de la même émission avait révélé que le coût moyen d'un repas en CHSLD n'avait été rehaussé que de 0,57 \$ en vingt ans, atteignant 2,48 \$ par repas, alors que l'Ordre des diététistes estimait déjà en 2016 qu'un minimum de 3,05 \$ par repas était nécessaire pour un repas équilibré (équivalant aujourd'hui à 3,81 \$). Malgré l'inflation, les établissements doivent composer avec un plafond de 3 \$ par repas, sans possibilité de dépassement, ce qui contribue à la simplification excessive des menus et à la dégradation de la qualité.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

1. Le ministère de la Santé et des Services sociaux peut-il confirmer quel est actuellement le coût moyen alloué par repas dans les CHSLD du Québec, ventilé selon les régions, les CIUSSS / CISSS et par établissement?
2. Le gouvernement entend-il rehausser ce financement afin de garantir une alimentation adéquate, nutritive et sécuritaire pour les personnes hébergées en CHSLD, et si oui, selon quel échéancier?
3. Considérant que le rapport de l'ITHQ rendu public en septembre 2025 ne présente que des constats généraux, quand le ministère rendra-t-il accessible l'intégralité du rapport, incluant l'ensemble des audits, analyses détaillées et recommandations formulées par l'ITHQ? Comment le ministère entend-il en assurer la diffusion et la mise en valeur auprès de la population, notamment auprès des personnes âgées et de leurs proches?

70) M. Grandmont (Taschereau) – **13 novembre 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Le Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) prendra fin en 2027. Déposé en 2022 par le gouvernement de la CAQ, ce plan faisait suite au précédent du même nom, déposé en 2004, soit 18 ans plus tôt.

Entre ces deux PAGAC, 15 années se sont écoulées pendant lesquelles aucun plan d'action n'a orienté les décisions gouvernementales prises en matière d'action communautaire au Québec.

Considérant l'importance de l'action des organismes communautaires pour le bien-être de nos communautés, considérant leur besoin de prévisibilité financière, et considérant leur manque flagrant de financement public récurrent, il est absolument primordial de ne pas attendre 15 autres années avant de déposer le prochain Plan d'action gouvernemental en action communautaire.

Ma question pour la ministre est la suivante :

J'aimerais savoir si le gouvernement du Québec et la ministre comptent déposer un Plan d'action gouvernemental en action communautaire en 2027, et si les travaux nécessaires à l'élaboration d'un tel plan ont débuté au sein de l'appareil gouvernemental?

71) Mme Dufour (Mille-Îles) – **25 novembre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

La Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre (2017-2024) visait à mobiliser les acteurs du milieu afin d'assurer la restauration et la protection de cet écosystème d'une valeur écologique exceptionnelle, reconnu comme réserve de la biosphère par l'UNESCO.

Cette stratégie comportait notamment le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, administré par la Fondation de la faune du Québec, qui a permis de soutenir plus d'une cinquantaine de projets de restauration et de conservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ce programme, doté d'une enveloppe de 9,5 millions de dollars entre 2017 et 2022, s'est achevé en mars 2024.

Selon les informations publiées par le ministère, le programme ne sera pas reconduit dans sa forme actuelle et aucun appel de projets n'est prévu depuis 2024-2025, bien que le lac Saint-Pierre demeure soumis à de fortes pressions agricoles, industrielles et hydriques.

Dans ce contexte, nous souhaitons obtenir des précisions quant à la suite que le gouvernement entend donner à la Stratégie et aux efforts de conservation entrepris au cours des dernières années.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Le ministre peut-il indiquer les raisons pour lesquelles le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre n'a pas été reconduit à la suite de son échéance en mars 2024?
2. Le ministre peut-il préciser si son ministère prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme ou d'autres mécanismes de soutien financier afin d'assurer la continuité des actions de conservation et de restauration au lac Saint-Pierre?
3. Le ministre peut-il indiquer les sommes prévues au budget 2025-2026 pour des interventions ciblées dans le bassin versant du lac Saint-Pierre?

72) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **25 novembre 2025**
Au ministre de la Santé

Depuis le 31 octobre 2023, une nouvelle réglementation des produits de vapotage est en vigueur et interdit la vente de produit de vapotage comportant une saveur ou un arôme autres que ceux du tabac. Un an après l'arrivée en vigueur de cette nouvelle réglementation, un sondage populationnel de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) en septembre 2024 soulevait d'importantes lacunes. En effet, parmi les répondants qui avaient vapoté au cours des 30 jours précédents le sondage, 66,9 % d'entre eux ont utilisé des saveurs ou un arôme autres que ceux du tabac. (Voir la figure 9 de INSPQ, Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne, Sondage populationnel auprès d'adultes 8 au 14 septembre 2024, article paru le 22 janvier 2025 ici : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/consommation-14sept2024>).

En août dernier, l'INSPQ publiait les résultats d'un sondage similaire, conduit en juin 2025. Cette fois, ce ne sont pas les deux tiers des vapoteurs qui avaient utilisé des saveurs ou un arôme autre que le tabac, mais bien 80,3 %! En l'espace de 9 mois, les gens ont compris comment s'approvisionner et contourner la loi, semble-t-il. (Voir la figure 9 de INSPQ, Santé mentale, consommation de cannabis, tabagisme, vapotage et jeux d'argent en ligne, Sondage populationnel auprès d'adultes du 15 au 21 juin 2025, article paru le 13 août 2025 ici : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/consommation-21juin2025>).

Dans l'application de la réglementation, si l'interdiction des saveurs est claire, la vente de flacons, de saveurs ou d'autres manières de changer le goût au vapotage est néanmoins répandue. Le ministre a déjà déclaré que cela était inacceptable, qu'il n'allait pas le tolérer. (Propos attribués au ministre de la Santé dans l'article de Simon Carmichael, « Vapotage : Québec ne tolérera plus les rehausseurs de saveur », Le Soleil, 8 mars 2024 : <https://www.lesoleil.com/actualites/politique/2024/03/08/vapotage-quebec-ne-tolerera-plus-les-rehausseurs-de-saveur-FDN244DZ7RA4TGANMHJLRA5ZNE/>).

Or, ces déclarations remontent au début de mars 2024. On ne peut plus feindre de l'ignorer et l'INSPQ doit bien savoir que les saveurs ou les arômes autres que ceux du tabac sont disponibles et largement répandus sur le territoire québécois ou en ligne, que leur utilisation est en croissance et que la vente de ces produits permet de contourner, si ce n'est la lettre, à tout le moins l'esprit de la nouvelle réglementation. L'unique moyen de contrôler l'application et d'assurer le respect de cette nouvelle réglementation repose, semble-t-il, sur les inspections.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Combien de visites d'inspection auprès de vapoterics ont été effectuées par les inspecteurs du MSSS / Santé Québec depuis le 31 octobre 2023? Prière d'indiquer le nombre de visites d'inspection ayant généré un rapport de conformité à l'article 29.2 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme.
2. Sur les centaines de vapoterics québécoises, combien ont été visitées à ce jour pour vérifier leur conformité sur la vente de flacons de saveurs?
3. Combien de vapoterics font des affaires au Québec avec pignon sur rue, selon les plus récentes données?
4. Combien ont reçu des constats d'infraction?

5. Combien ont été condamnées et pour quel montant total d'amendes jusqu'à présent?
6. Depuis deux ans, combien d'enquêtes ont été formellement ouvertes sur les sites qui vendent illégalement des produits de vapotage aux Québécois (prière d'indiquer combien ont donné lieu à un rapport)?
7. Combien de constats d'infraction ont été donnés par suite de ces enquêtes? Pour quel montant total?
8. Combien de condamnations ont été obtenues par le service d'inspection du MSSS / Santé Québec à la suite de l'émission de ces constats d'infraction?
9. Le ministre peut-il nous faire part de son évaluation de la nouvelle réglementation, après deux années complètes d'application? Entre autres : comment qualifierait-il sa mise en œuvre, l'atteinte des objectifs visés, sa simplicité et sa capacité à la faire respecter?
10. Enfin, le ministre compte-t-il revoir la réglementation, l'abolir ou la modifier prochainement (moins d'un an)?

73) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **25 novembre 2025**
 À la ministre responsable des Services sociaux

Lors de la période de questions du 4 novembre 2025, en réponse à une question posée, le premier ministre a dit : « Donc, Mme la présidente, il y a une explosion des besoins en santé mentale. Donc, on a eu... on a été capables d'augmenter de 50 % les services qu'on donne, mais ce n'est pas suffisant. »

Est-ce que la ministre peut nous indiquer sur quelles données, sources ou analyses, le premier ministre s'est appuyé pour affirmer que les services en santé mentale ont été augmentés de 50 %?

Est-ce que la ministre peut également nous indiquer la période de référence utilisée pour établir cette augmentation, ainsi que le nombre de personnes supplémentaires ayant eu accès à des services en santé mentale depuis cette hausse?

74) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **25 novembre 2025**
À la ministre responsable des Services sociaux

Lors de la période de questions du 13 novembre 2025, le premier ministre a affirmé :
« Et, depuis qu'on est au pouvoir, on a doublé le nombre de places pour les itinérants à Montréal. »

Est-ce que la ministre peut nous indiquer, en date d'octobre 2018 et en date d'octobre 2025, le nombre total de places destinées aux personnes en situation d'itinérance à Montréal, en distinguant :

1. le nombre de places en refuges (incluant les refuges réguliers, les lits d'urgence et les haltes-chaueur);
2. le nombre de places en logements, incluant les logements supervisés, accompagnés ou dédiés à des clientèles en situation d'itinérance?

Est-ce que la ministre peut également nous indiquer sur quelles données, sources ou analyses, le premier ministre s'est appuyé pour affirmer que ce nombre de places a doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement?

75) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **25 novembre 2025**
Au ministre du Travail

Le gouvernement négocie actuellement avec les paramédics d'un peu partout au Québec. Plus de 3000 d'entre eux et elles sont sans convention collective depuis plus de deux ans et demi. Aux dernières négociations, le salaire des paramédics n'a pas été évalué. De plus, la demande d'accepter une baisse de rémunération immédiate équivalant à jusqu'à 10 % pour certains, et d'en faire la base sur laquelle le gouvernement entend négocier les augmentations de salaire des années suivantes, n'est pas respectueuse des travailleurs et travailleuses.

Nous savons que les entreprises peinent à garder leurs paramédics. Ils quittent la profession après cinq ans en moyenne. En conséquence, on voit de plus en plus de paramédics travaillant pour des agences de personnel. Pourtant, on le sait, les recours à des agences de personnel coûtent cher et constituent une des pires solutions à long terme.

Considérant ce qui précède, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Comment le gouvernement entend-il renverser la situation?
2. Le Conseil du trésor est-il prêt à renoncer à une baisse de rémunération des paramédics?
3. Peut-il convenir avec eux d'un juste salaire pour leur travail indispensable?

76) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**

À la ministre responsable de l'Habitation

En 1966, le gouvernement obtient le site connu aujourd'hui comme le quadrilatère des miséricordes pour la modique somme de 1 \$, en échange d'un engagement moral d'y conserver une vocation caritative. Au fil des décennies et à la suite du transfert des opérations du centre hospitalier de soin de longue durée Jacques-Viger en 2012, l'OBNL le Quadrilatère de la Miséricorde (QM) est né afin de réaménager le site dans une perspective de respect de cette vocation et des besoins du quartier.

En 2023, après plusieurs années de démarches populaires, de consultations et de lettre d'appuis, le QM publie un rapport de dossier; les résultats souhaités : un musée pour honorer la mémoire des mères-filles, une coopérative d'habitation, du logement transitoire pour des personnes en situation d'itinérance, des logements pour étudiants et un parc, bref un milieu de vie tant recherché. Par la suite, nous apprenons que le gouvernement du Québec a l'intention de se départir de l'ensemble du site sans aucune exigence d'inclure une partie du travail réalisé par le QM comme condition à la vente. Ce processus de vente culmine en juin 2025 lorsque le promoteur privé Alta Canada acquiert le site pour la somme de 8,5 millions de dollars à Santé Québec. En août 2025, les médias nous apprennent qu'Hydro-Québec achète à 15 millions de dollars le site du promoteur dans l'objectif d'y construire deux postes électriques. Si l'on se réjouit de voir une société d'État reprendre le site, plusieurs questions demeurent sur le prix payé pour son acquisition.

Étant donné qu'il y a déjà eu une démarche collective pour déterminer les besoins populationnels et qu'un rapport de projet a été publié, mes questions sont les suivantes :

1. Comment la ministre peut-elle expliquer que l'État ait vendu cet actif au rabais pour ensuite le racheter quelques mois plus tard au double du prix de vente? Comment compte-t-elle soutenir et accélérer la transaction de vente afin que les projets d'habitation et de poste électrique ne soient pas retardés?

2. Le travail concerté des membres du Quadrilatère de la Miséricorde est exemplaire; compte-t-elle exiger d'Hydro-Québec d'intégrer un membre issu du QM dans le plan directeur du site afin de coconstruire le site et ainsi assurer une acceptabilité sociale rapide?
3. Certains projets de logement proposés par le Quadrilatère de la Miséricorde ne s'inscrivent pas dans la programmation PHAQ; comment compte-t-elle être la cheffe de file pour favoriser la collaboration interministérielle et accélérer l'aterrissage de ces nouveaux logements dont nous avons tant besoin?
4. Si l'aspect technique implique des ajustements au code du bâtiment, est-ce que la ministre pourra offrir un soutien législatif afin de permettre l'arrivée des deux postes ainsi que les projets de logement?

77) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**
Au ministre de la Culture et des Communications

La mission du ministère de la Culture et des Communications vise notamment à contribuer au rayonnement de la culture québécoise et à protéger le patrimoine bâti. La ville de Montréal a tout récemment fêté son 383^e anniversaire et pour preuve de cette longue occupation du territoire, nous avons de nombreux édifices patrimoniaux. Dans la circonscription de Sainte-Marie–Saint-Jacques, nous retrouvons plusieurs complexes en pierre grise construits dans les années 1800 et qui sont associés à des projets collectifs porteurs de solutions pour les besoins des populations.

- Le projet du Carrefour de la maison Saint-Pierre vise à rénover un édifice néoclassique construit en 1856 afin d'offrir en location des locaux à près de 15 organismes communautaires.
- L'îlot Sainte-Brigide construit en 1880 vise à rénover l'église pour offrir un milieu de vie et 74 studios pour des personnes âgées en situation d'itinérance.
- Le Monastère Bon-Pasteur a été construit en 1893 et il accueille une RPA, une coop, une salle de spectacle et des locaux d'organismes communautaires. Malheureusement, à la suite du sinistre de l'été 2023, nous attendons toujours une reconstruction.
- Le projet de poste pivot d'Hydro-Québec se retrouve sur un ensemble d'édifices datant de 1876. Après une inoccupation de plus de 10 ans, la communauté a pris le temps de réfléchir à un réaménagement pour répondre aux besoins des populations.

L'exemple du Monastère Bon-Pasteur démontre très bien que nous pouvons reconvertir des bâtiments patrimoniaux afin d'intégrer divers projets de type culture, habitation, services sociaux, communautaires et autres. En ce qui concerne les autres projets mentionnés, ils visent le même résultat, c'est-à-dire de répondre à des besoins collectifs tout en préservant notre héritage bâti.

Malgré la récente reprogrammation du fonds d'aide aux immobilisations, le respect rigide de certaines exigences patrimoniales nous mène droit vers un échec collectif pour le maintien de nos immeubles. Surtout, lorsque ce sont des familles ou des organisations sans but lucratif qui occupent lesdits immeubles patrimoniaux.

Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Culture et des Communications sont les suivantes :

1. À la suite du sinistre du Monastère Bon-Pasteur, il a fallu sécuriser le site et les experts mandatés ont indiqué que la toiture pouvait être permanente si un assouplissement des normes du ministère était accordé. Ce dernier a exigé une toiture temporaire au coût de 9 millions. Dans cette même perspective de soutien, comment le ministre compte-t-il soutenir le retour de la RPA et de la coopérative si la SHQ estime à près d'un million de dollars la rénovation de chaque appartement?
2. En janvier 2022, le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le porteur du projet de l'îlot Sainte-Brigide ont conclu une entente de près de 2 millions, le ministère a mis en pause cette subvention et, malgré nos multiples relances, nous attendons toujours les fonds. Comment le ministre compte-t-il agir pour assurer le transfert des sommes déjà promises, afin de ne pas compromettre un projet qui permettrait de loger 70 personnes en situation d'itinérance?
3. Comment entend-il modifier la Loi sur le patrimoine culturel et autres corpus législatifs touchant l'immobilier afin d'assouplir les normes pour faciliter l'atterrissage des projets collectifs qui résident à l'intérieur des bâtiments patrimoniaux?
4. Comment compte-t-il prendre le leadership pour arrimer l'arrivée des projets cités ci-haut avec ses autres collègues ministres, notamment la ministre de l'Habitation?

Il est essentiel que le ministère affirme son engagement à assouplir certains critères pour la reconversion ou la rénovation des bâtiments patrimoniaux, car sinon nous serons collectivement incapables de soutenir les organisations sans but lucratif qui tiennent à bout de bras notre patrimoine.

78) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **25 novembre 2025**
Au ministre de la Santé

Cela fait déjà plusieurs années que je presse le ministre de la Santé de rendre accessible le traitement de la lipodystrophie faciale, pourtant annoncé comme devenant assuré par la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2019, et devant être opérationnel en 2020, mais toujours non accessible en 2025.

En ce sens, le tout premier rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'inaccessibilité est fort éclairant sur l'ensemble des obstacles à l'accessibilité dudit traitement. Enjeux qui par ailleurs dépassent largement l'absence de financement. En effet, il y est question de délais structurels, de manque de coordination interinstitutionnelle, d'absence de suivi adéquat, d'absence de cadre clair du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et, bien évidemment, d'atteintes aux droits fondamentaux des usagers.

En décembre 2024, le MSSS a officiellement reconnu ne pas avoir accordé le budget requis permettant la mise en œuvre du programme, reportant ainsi son déploiement à l'exercice 2025-2026, sans garantie de mise en œuvre. Puis, en mai 2025, lors de l'étude des crédits, le MSSS confirmait que la responsabilité du dossier avait été transférée à Santé Québec. La logique va dans le sens de confier cette responsabilité en offrant évidemment tous les leviers nécessaires à Santé Québec pour permettre la mise en œuvre du programme. Toutefois, l'analyse du bureau de la Commissaire nationale démontre que ce transfert a été effectué sans mandat opérationnel clair ni financement associé, ce qui a de nouveau créé des zones grises dans la prise en charge du dossier.

Qui plus est, le rapport dévoile qu'un mandat a été confié à Santé Québec sans tout d'abord daigner traiter des éléments pourtant fondamentaux, dont :

- inscrire la molécule utilisée pour le traitement (Sculptra) à la liste des médicaments remboursés par la RAMQ;
- rendre disponible un code pour qu'une rémunération de l'acte médical soit accessible;
- s'assurer que la conception et la préparation du programme soient complétées;
- fournir le financement nécessaire à la mise en œuvre du programme.

Mes questions au ministre de la Santé :

Dans le contexte où le rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services démontre que Santé Québec s'est vu confier un mandat sans financement adéquat et avec plusieurs autres manquements hors du champ de compétences :

1. Le ministre peut-il prendre un engagement ferme à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations issues du rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'accès au traitement de la lipodystrophie?
2. Si oui, selon quel échéancier?
3. Dans une optique de transparence, le ministre peut-il rendre disponibles les détails sur l'exécution du programme, incluant le budget et autres ressources alloués à la mise en œuvre du programme?
4. Faisant suite au rapport du Bureau de la Commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services sur l'accès au traitement de la lipodystrophie, le ministre peut-il rendre disponible tout suivi qu'il aurait effectué auprès du Comité national de vigilance et de qualité, en conformité avec l'article 56 de la LGSSS, et auprès du Bureau de la commissaire nationale aux plaintes et à la qualité des services dans les trente jours suivant le dépôt du rapport, et à chaque soixante jours subséquentment?

J'insiste à l'effet que des réponses cohérentes et structurantes soient mises en œuvre immédiatement, car il en retourne non seulement de lourds impacts pour les usagers touchant à leur santé physique, mais également à leur intégrité, dignité, à leur santé mentale et à leur droit fondamental d'accéder à des soins reconnus comme nécessaires sur le plan médical.

79) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **25 novembre 2025**
À la ministre de l'Éducation

Chaque année, les 72 centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec déposent plus de 300 demandes d'appui financier concernant leurs projets d'infrastructures. Ces projets visent autant à bonifier le parc immobilier scolaire qu'à maintenir les bâtiments existants en place, dont la vétusté grandissante a été décriée à de multiples reprises dans les dernières années.

Les besoins se multiplient à travers la province, et la sélection des projets en infrastructures, souvent très attendus par les communautés, fait réagir.

Depuis 2018, plusieurs milliards de dollars ont été investis dans les infrastructures en éducation. Ces sommes demeurent toutefois insuffisantes, la moitié des bâtiments scolaires étant en mauvais ou en très mauvais état, selon les derniers chiffres disponibles. L'austérité budgétaire des dernières années a également limité la possibilité de développer de nouveaux projets, et certains projets approuvés ont même dû être mis sur pause indéfiniment.

Bien que le gouvernement partage parfois les grandes orientations qui guident son processus décisionnel, les critères exacts de sélection des projets évalués par le ministère de l'Éducation ne sont pas publics à l'heure actuelle.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Quels sont les critères sur lesquels le gouvernement s'est appuyé pour prioriser les projets d'infrastructures en éducation?
- 2) Lors du processus de priorisation, une cote est attribuée à tous les projets. Comment celle-ci est-elle calculée actuellement et comment affecte-t-elle la prise de décision sur les projets acceptés?

80) Mme Labrie (Sherbrooke) – **25 novembre 2025**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Des modifications au programme d'assurance-récolte ont été annoncées en mars 2025, afin de mieux répondre aux défis engendrés par les changements climatiques, qui ont des impacts importants sur les agriculteurs et sur leurs récoltes.

Cela dit, les producteurs de grains de l'Estrie sont particulièrement inquiets, puisque le programme d'assurance-récolte dans sa forme actuelle ne permet pas de répondre à leurs préoccupations. Parmi les enjeux qui nous ont été nommés, le fait de ne plus pouvoir recourir à des semences enrobées de pesticide de manière préventive conjugué au principe d'indemnisation basée sur l'ensemble des récoltes leur fait craindre le pire pour les années à venir. Il a été nommé que les conditions environnementales en Estrie avaient tendance à favoriser certains insectes ravageurs qui peuvent causer des dommages importants dans certains champs, sans pour autant affecter suffisamment l'ensemble des récoltes pour se qualifier à une indemnisation de l'assurance-récolte. Les producteurs souhaitent que cette réalité soit prise en considération par l'assurance-récolte et qu'ils aient accès à une indemnisation lorsque des ravages sont constatés dans un champ, et ce, même si les autres récoltes ne sont pas touchées.

À la lumière de ce qui précède, voici ma question au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Est-ce que les modifications annoncées au programme d'assurance-récolte de la Financière agricole du Québec permettent de répondre aux préoccupations des producteurs de grains, notamment en ce qui concerne la possibilité de fractionner le risque, et, si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous mentionner l'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces changements?

- 81) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **25 novembre 2025**
Au ministre des Finances

Les conseillers en épargne collective indépendants jouent un rôle central dans l'accompagnement financier des particuliers. Leur mandat consiste à analyser la situation financière de leurs clients afin de leur proposer des solutions de placement, principalement à travers les fonds communs. Ces conseillers indépendants, souvent inscrits dans d'autres disciplines comme l'assurance de personnes, sont majoritairement affiliés à des cabinets ou des sociétés autonomes qui leur fournissent un encadrement administratif, technologique et de conformité qui est essentiel à leur pratique.

Une pratique répandue et encadrée jusqu'en 2009 permettait à ces conseillers de partager une partie de leurs commissions avec leur cabinet afin de financer les services partagés. Toutefois, ce droit a malencontreusement été perdu à la suite du transfert de l'encadrement de la profession de la Loi sur la distribution des produits et services financiers vers la Loi sur les valeurs mobilières (LVM). Ce changement, qui avait pour objectif principal d'uniformiser les règles à l'échelle canadienne en matière de valeurs mobilières, a omis d'inclure les mécanismes nécessaires au maintien du partage de commissions.

En 2018, une tentative de correction a été faite par le gouvernement du Québec par l'ajout de l'article 160.1.1 à la LVM. Cette disposition autorise de nouveau, en théorie, le partage de commissions avec certaines entités, dont les cabinets. Néanmoins, cette modification législative n'a pas suffi à rétablir la pratique dans les faits.

Le principal obstacle provient d'une interprétation fiscale restrictive adoptée par Revenu Québec. Depuis 2018, l'administration fiscale, en l'absence de modalités claires prévues à même la LVM, exige que tout partage de commission soit justifié par des services d'une valeur équivalente, ce qui est difficilement démontrable dans le cadre des services immatériels et intégrés que fournissent les cabinets (soutien administratif, conformité, supervision, etc.). À défaut, Revenu Québec exige que les commissions soient entièrement déclarées comme revenu personnel, puis qu'une facture soit produite par le cabinet pour les services rendus, déclenchant ainsi l'application de la TPS et de la TVQ.

Depuis 2020, cette position s'est traduite par des vérifications fiscales accrues et des cotisations rétroactives importantes, allant jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars dans certains cas, et ce, pour des montants dont les obligations fiscales ont déjà été acquittées. Cette double imposition injuste génère une détresse humaine et financière généralisée dans le milieu de l'épargne collective. De nombreux professionnels doivent puiser dans leurs économies, reporter des projets ou même envisager la faillite. Les délais de traitement des dossiers en opposition sont anormalement longs, accentuant l'incertitude.

Au-delà des individus, ce contexte met en péril la viabilité des cabinets financiers indépendants, qui reposent sur un modèle intégré dans lequel les revenus sont mutualisés pour couvrir les frais communs. La relève entrepreneuriale est particulièrement touchée. Des ententes de transfert d'entreprise sont compromises en raison d'un alourdissement fiscal soudain pour les jeunes repreneurs, qui doivent maintenant assumer une imposition sur leur revenu personnel au lieu de bénéficier du taux réduit en société.

Pendant ce temps, l'Organisme canadien de réglementation des investissements a confirmé son intention de permettre aux conseillers d'utiliser une société personnelle pour structurer leur rémunération, ce qui aligne la réglementation avec les réalités opérationnelles et fiscales. Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme, de même que les délais associés, demeurent incertains. À court terme, les conseillers indépendants en épargne collective continuent de subir un préjudice fiscal immédiat et important, faute de modalités d'application claires en matière de partage de leurs commissions dans la LVM.

Mes questions au ministre des Finances sont les suivantes :

1. Est-ce que le ministre des Finances reconnaît le flou législatif existant à l'égard du partage des commissions entre le conseiller en épargne collective et le cabinet auquel il est affilié, une pratique pourtant autorisée en vertu de l'article 160.1.1 de la Loi sur les valeurs mobilières?

2. Le ministre reconnaît-il qu'il y aurait lieu de préciser, à même cette loi, les modalités applicables à cette pratique?
3. Le ministre peut-il s'engager à procéder à une analyse rigoureuse de cette problématique et à proposer les modifications législatives nécessaires, le cas échéant, au moment de déposer sa prochaine proposition législative modernisant l'encadrement du secteur financier?
4. Entretemps, le ministre peut-il s'engager à acheminer une directive ministérielle à Revenu Québec afin de faire cesser les cotisations fiscales injustifiées et suspendre leur recouvrement jusqu'à l'adoption d'un cadre législatif ou réglementaire clair et ce, afin d'éviter les préjudices à l'endroit des conseillers en épargne collective?

82) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **25 novembre 2025**
 À la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Dans un contexte où les événements culturels se battent pour obtenir des moyens accrus, nous soulignons les investissements qui ont été consentis par le ministre de la Culture et des Communications lors du dernier budget. Alors que les marchés faisant la promotion d'artisans et de la culture d'ici sont reconnus par le ministère de la Culture et des Communications, les marchés de Noël qui pourtant comportent une programmation de diffusion culturelle ne se qualifient pas pour les enveloppes culturelles. Le financement de ce type d'événement retombe donc sur le ministère du Tourisme et sur les villes. Pourtant, les marchés de Noël vont au-delà d'une proposition commerciale et offrent bien souvent une programmation culturelle importante en plus des kiosques marchands, contribuant à la « magie des fêtes » de fin d'année au Québec. Le Fonds Signature métropole exclut aussi les marchés de Noël. Pourtant, ces derniers correspondent à l'objectif du Fonds de renforcer, à long terme, l'identité distinctive de la métropole afin de soutenir son rôle moteur pour le Québec et son rayonnement à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Par exemple, depuis 2021 l'organisme sans but lucratif « La Lutinerie » offre une féerie pour animer le centre-ville de Montréal avec son Grand Marché de Noël, incluant plus de 150 heures de spectacles et de concerts gratuits. Une étude réalisée par une firme accréditée par le ministère du Tourisme démontre l'engouement constant et renouvelé pour ce genre d'événement qui attire les Montréalais en plus de plusieurs visiteurs en provenance de l'extérieur de Montréal et du Québec. Selon l'estimation de la firme, la fréquentation du Grand Marché de Noël est passée de 616 000 visites en 2022, à 630 000 en 2023, à 748 000 visiteurs pour l'édition 2024, avec des retombées directes de plus de 15,4 millions de dollars représentant environ 1,7 million de dollars de revenus fiscaux pour l'État. Il s'agit d'une contribution économique stratégique et le ministère du Tourisme l'a compris. Pourtant, moins de 10 % de leurs coûts sont assumés par des subventions gouvernementales dont plus de la moitié proviennent de la Ville de Montréal.

Pendant ce temps, les événements soutenus par de puissants promoteurs voient leur financement public augmenter significativement, ce qui renforce leur capacité à mobiliser du financement privé, à accroître leur visibilité au fil des années et à répondre plus facilement aux critères d'admissibilité du Fonds Signature Métropole et des enveloppes culturelles.

Sans la reconnaissance culturelle et un financement récurrent, l'avenir des grands marchés de Noël est compromis. Il s'agit pourtant d'événements culturellement rassembleurs, qui attirent à la fois les gens de Montréal et les visiteurs étrangers, tout en contribuant au rayonnement de la métropole.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) La ministre peut-elle nous dire pourquoi les grands marchés de Noël, dont celui de Montréal, ne sont pas reconnus dans les appels d'offres du Fonds Signature Métropole ou d'autres fonds pour le rayonnement de la Métropole?
- 2) Quel serait le financement adéquat pour les plus petits festivals et les propositions culturelles indépendantes à Montréal?

85) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **26 novembre 2025**
À la ministre de l'Emploi

Selon un article du Journal de Montréal, l'école de pilotage Air Richelieu, située à l'Aéroport métropolitain de Montréal, à Saint-Hubert, affirme que les nouveaux frais imposés par l'aéroport — notamment un tarif de 15 \$ pour chaque posé-décollé, avec possibilité de révisions additionnelles — menacent directement la formation des pilotes francophones au Québec. L'établissement, fondé en 1983, forme annuellement environ 140 pilotes, dont plus de 90 % sont francophones, et craint un ralentissement important de ses activités.

Le directeur d'Air Richelieu estime que ces frais risquent de limiter les opérations des écoles de pilotage au profit des activités commerciales de Porter Airlines, nouvel exploitant de la future aérogare financée par le privé. L'Association québécoise du transport aérien rappelle pour sa part l'importance stratégique de maintenir une relève de pilotes francophones pour soutenir les transporteurs régionaux et assurer une desserte aérienne adéquate dans les régions éloignées du Québec.

Compte tenu du contexte actuel où plusieurs transporteurs dénoncent déjà un manque criant de pilotes expérimentés, la situation soulève des préoccupations quant à la capacité du Québec à assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, locale et francophone pour répondre aux besoins du secteur aérien.

La ministre de l'Emploi peut-elle préciser quelles actions son ministère entend prendre pour soutenir les écoles de pilotage québécoises dans leur rôle essentiel de formation de pilotes, assurer la pérennité de la relève francophone dans le secteur aérien, et éviter que l'augmentation des frais d'utilisation aéroportuaire ne compromette davantage l'accès à la formation et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine stratégique pour l'économie québécoise?

86) Mme Blanchette Vézina (Rimouski) – **27 novembre 2025**
Au ministre de la Santé

Le coroner a récemment publié un rapport à la suite du décès tragique d'un nourrisson de deux mois à Rimouski, survenu après une détérioration rapide de son état de santé, survenue moins de huit heures après avoir reçu ses vaccins de routine. (N/Réf. : 2023-02751). L'enfant, initialement en bonne santé, a vu son état se détériorer rapidement et les manœuvres de réanimation n'ont malheureusement pas permis de le sauver.

Ce rapport du coroner soulève des enjeux majeurs quant à la préparation du réseau en région en situation d'urgence pédiatrique, à la capacité du système de santé en région de répondre efficacement à ces situations et quant au délai et à la coordination du transfert des patients vulnérables dont l'état de santé est critique.

Le coroner adresse quatre recommandations précises au CISSS du Bas-Saint-Laurent :

- Réaliser un audit du processus de réanimation du 11 avril 2023 et mettre en place les correctifs nécessaires;
- Réaliser un audit du dossier de l'administration des médicaments auprès du nourrisson et ajuster les pratiques au besoin;
- Maintenir à jour la formation en réanimation néonatale et pédiatrique avancée pour tous les médecins appelés à intervenir à l'urgence;
- Rendre obligatoire et accessible une formation en gestion des deuils et en communication bienveillante pour le personnel d'urgence.

De plus, le coroner s'interroge sur les mesures mises en place par le ministère pour renforcer la disponibilité des ressources aériennes médicales, notamment quant à la coordination des évacuations et à la suffisance du personnel et des aéronefs pour assurer un transfert rapide des patients en situation critique, particulièrement dans l'Est-du-Québec.

Voici mes questions pour le ministre :

1. Comment le ministre entend-il s'assurer que les recommandations du coroner soient mises en œuvre sans délai et avec des résultats mesurables au sein du CISSS du Bas-Saint-Laurent?
2. Quels mécanismes de reddition de comptes seront instaurés pour garantir que les audits recommandés — sur la réanimation et l'administration des médicaments — soient réalisés rigoureusement et suivis d'actions concrètes?
3. Quel est le plan d'action, avec échéancier et cibles de performance, afin de s'assurer que tous les médecins de l'urgence disposent des formations à jour en réanimation néonatale et pédiatrique de même qu'en gestion des deuils et en communication bienveillante?
4. Quelles mesures précises le gouvernement entend-il mettre en œuvre pour renforcer la disponibilité des ressources aériennes médicales dans l'Est-du-Québec et garantir que les transferts médicaux puissent être faits de manière efficace, sécuritaire et surtout dans un délai rapide?
5. De quelle façon le ministre compte-t-il assurer un suivi public et transparent des engagements pris à la suite de ce rapport, afin de rétablir la confiance des familles et des citoyens envers la sécurité des soins pédiatriques en région?

87) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **4 décembre 2025**
À la ministre de l'Éducation

Le 7 mars 2025, l'accord asymétrique sur le Programme national d'alimentation scolaire avec le gouvernement fédéral a été signé par le ministre de l'Éducation et le ministre responsable des Relations canadiennes. Cet accord officialisait l'allocation de 65,2 M\$ sur 3 ans de la part du gouvernement fédéral pour améliorer et élargir les programmes et services d'alimentation scolaire. Il est indiqué dans l'accord que les sommes seront transférées au gouvernement du Québec de la manière suivante :

- Pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 : 11 556 042 \$, à recevoir en un versement au plus tard le 7 avril 2025.
- Pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2025 : 26 825 205 \$, à recevoir en deux versements, respectivement au plus tard le 31 mai 2025 et le 15 novembre 2025.
- Pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2026 : 26 825 205 \$, à recevoir en deux versements, respectivement au plus tard le 31 mai 2026 et le 15 novembre 2026.

Selon cet échéancier, nous pouvons conclure que le gouvernement du Québec a reçu les trois premiers versements, soit un total de 38 381 247 \$.

Le 25 novembre, le ministère de l'Éducation du Québec indiquait à une journaliste de *La Presse* que, pour l'année scolaire 2025-2026, l'aide alimentaire pour les élèves « a été bonifiée de 16 millions » en vertu de l'accord asymétrique avec le gouvernement fédéral, une affirmation que la ministre a réitéré lors d'une communication sur le réseau social X le 26 novembre en avant-midi (« il s'agit d'une entente sur 3 ans. 16 M\$ sont déjà disponibles et d'autres sommes suivront »).

Or, lors de la période de questions et de réponses orales du 26 novembre dernier, la ministre affirmait plutôt que « cette année la tranche de versement du fédéral a servi entre autres à bonifier de 30 millions l'aide alimentaire ».

Ma question pour la ministre est la suivante :

- 1) Le ministère de l'Éducation a-t-il reçu les sommes attribuées par l'accord pour les deux premiers exercices financiers, totalisant près de 38,4 M\$? Si non, combien d'argent a-t-il reçu du gouvernement fédéral à ce jour?

- 2) Comment les sommes reçues ont-elles été dépensées? La ministre peut-elle détailler dans quels programmes, existants ou à venir, ces sommes ont été allouées jusqu'à maintenant?

88) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **4 décembre 2025**
Au ministre de la Langue française

À la suite des modifications apportées à la Politique linguistique de l'État découlant de l'adoption du décret 1142-2025 interdisant notamment l'usage de pronoms non binaires, j'ai demandé à rencontrer le ministre. Lors de la rencontre en date du 4 novembre dernier, j'ai fait savoir au ministre non seulement mon mécontentement face à cette modification, mais les impacts dommageables d'une interprétation stricte de celle-ci, ainsi que le bafouage de droits qu'implique la pratique de mégenrage, sans compter les impacts sur la personne concernée. En effet, le Tribunal canadien des droits de la personne reconnaît la notion de mégenrage comme une « source de stress important qui engendre humiliation, stigmatisation, détresse psychologique et déshumanisation » (Bilac c. Abbey, Currie et NC Tractor Services Inc., 2023 TCDP 43).

Au cœur du mégenrage, terme d'ailleurs officiellement reconnu par l'Office québécois de la langue française, se trouve l'enjeu du droit à l'autodétermination du genre. Pourtant, notre Code civil au Québec reconnaît juridiquement le droit à l'autodétermination de genre avec l'article 71 qui vient préciser que toute personne peut changer son assignation de genre qu'elle ait suivi ou non un traitement médical ou chirurgical, mais aussi avec les articles 55 et 68 prévoyant que toute personne a droit au respect de son nom préservant par ailleurs ses droits lorsqu'elle le change. Qui plus est, le droit québécois offre une protection juridique contre la discrimination fondée sur l'expression de genre et l'identité de genre. Cela est vrai eu égard à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne qui assurent à tous et toutes le droit à la reconnaissance et à l'exercice en pleine égalité des droits et libertés sans distinction ni exclusion basée sur l'expression et l'identité de genre de l'individu, mais aussi de la jurisprudence qui reconnaît la discrimination basée sur l'expression et l'identité de genre comme une atteinte aux droits fondamentaux, dont le droit à la sauvegarde de sa dignité (Kin c. McNicoll, 2021 QCTDP 34). La jurisprudence québécoise reconnaît tout autant les conséquences physiques et psychologiques (R. c. Lévesque, 2022 QCCQ 12793). Ces effets préjudiciables ont mené la Cour à conclure que le fait de désigner une personne autrement que par le prénom, les pronoms, et les accords qu'elle a choisis peut créer un climat d'oppression pour la personne concernée (R. c. Lévesque, 2022 QCCQ 12793). Notons enfin que le mégenrage peut donner lieu à des sanctions déontologiques et c'est sans compter plusieurs autres atteintes aux droits documentés autant par la jurisprudence québécoise que canadienne (Ordre professionnel des médecins c. Brière, 2024 QCCDMD 1).

Pour donner suite à la rencontre avec le ministre, on me précise que les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État ne changent en aucun cas le droit aux personnes non binaires d'utiliser le marqueur X dans les divers documents gouvernementaux et que la politique ne vient pas encadrer la signature des employés de l'État, on me rapporte pourtant déjà une application restrictive de la modification au niveau municipal, un employé se retrouvant dans l'obligation de retirer son pronom de sa signature. Heureusement, on me dit qu'un guide sera mis en place pour aider l'administration à appliquer la nouvelle politique linguistique et que les ministères de la Santé, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur approuveront bientôt des outils semblables qui s'appliqueront dans leur réseau.

Mes questions au ministre de la Langue française :

- Le ministre peut-il, en toute transparence et cohérence avec les propos et engagements qu'il me tient en privé, inscrire l'engagement dans son guide à venir à l'effet que « les modifications apportées à la Politique linguistique de l'État ne changent en aucun cas le droit aux personnes non binaires d'utiliser le marqueur X dans les divers documents gouvernementaux et que la politique ne vient pas encadrer la signature des employés de l'État »?
- Le ministre peut-il me faire savoir quel est l'échéancier pour le plan de communication et de formation entourant le guide à venir?
- Le ministre peut-il me transmettre le guide et le plan de communication et de formation de ce guide dès qu'ils seront prêts?

J'insiste à l'effet que la situation est urgente et doit dépasser des engagements à huis clos, appelant à prendre assise sur des politiques en tout respect du droit québécois et ce, le plus rapidement possible.

89) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **9 décembre 2025**
Au ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration

En 2024, le gouvernement a décidé de limiter l’émission des Certificats de sélection du Québec quant au nombre de demandes de parrainage d’un membre de la famille en affirmant que cette mesure viserait à mieux planifier la capacité d’accueil. Le 8 juillet dernier, le gouvernement du Québec a annoncé avoir atteint son quota pour le regroupement familial 2024-2026 au 26 juin 2025, suspendant ainsi la réception des nouvelles demandes d’engagement pour les conjoints, partenaires conjugaux et enfants à charge de 18 ans et plus jusqu’au 25 juin 2026. Dans son plan d’immigration 2026-2029, le ministre a plafonné le nombre de résidences permanentes dans cette catégorie à 10 000. Or, ces décisions n’ont pas amélioré les délais de traitement au Québec, mais ont plutôt contribué à une détresse grandissante chez de nombreuses familles séparées, qui espéraient une accélération du traitement des résidences permanentes.

En date d’aujourd’hui, les dossiers de regroupement familial sont traités en 12 mois dans le reste du Canada, mais le délai demeure de 37 mois en moyenne pour les réunifications de familles au Québec, soit plus de trois fois plus de temps.

Selon une évaluation sommaire basée sur les données fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur son site internet, l’inventaire des dossiers de parrainage de conjoints et d’enfants en attente au Québec (12 200) et à l’étranger (19 900) serait toujours de plus de 32 000.

Pourtant, les données d’un sondage mené par Léger pour le compte du collectif Québec Réunifié indiquent que 67 % des Québécois estiment que les délais de traitement pour réunir des familles devraient respecter le standard canadien de 12 mois, et 64 % croient que faciliter le regroupement familial devrait être une priorité importante des gouvernements.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Combien de certificats de sélection du Québec dans la catégorie du regroupement familial ont-ils été émis par le ministère depuis le 26 juin 2024?
- 2) Le ministre peut-il nous dire si la réduction du nombre de certificats de sélection permanente dans la catégorie du regroupement familial a effectivement mené à une accélération des résidences permanentes pour les personnes parrainées?

3) Comment prévoit-il mettre fin aux inégalités de traitement des demandes de regroupement familial pour les familles établies au Québec par rapport à celles dans le reste du Canada?

90) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **9 décembre 2025**
Au ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration

Depuis plusieurs années, il est mentionné qu’il faut diminuer le nombre d’immigrants temporaires au Québec. Pourtant, dans les chiffres avancés par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, plusieurs de ces personnes sont des personnes protégées en attente de leur résidence permanente depuis plusieurs années.

Le gouvernement fédéral a annoncé dans son plan d’immigration 2026-2028 une initiative ponctuelle sur une période de deux ans afin de « faciliter la transition d’environ 115 000 personnes protégées au Canada qui sont déjà engagées dans une voie d’accès à la résidence permanente et conformément à leur statut de personne protégée en vertu des lois canadiennes et internationales ». Ces admissions seraient traitées en dehors des cibles d’admissions de résidences permanentes régulières annoncées, reconnaissant les énormes arriérés en matière de traitement et l’importance de la stabilité de statut pour leur intégration pleine et entière.

Le Québec compte près de 55 000 personnes réfugiées acceptées titulaires d’un Certificat de sélection du Québec. Pourtant, la cible annoncée dans le plan d’immigration 2026-2029 est de seulement 5 750 personnes réfugiés et personnes en situation semblable par années dans les trois prochaines années. À ce rythme, il a été calculé que les personnes protégées résidant au Québec obtiendront leur résidence permanente au bout d’environ 12 ans. Alors que la Commission de l’immigration et du statut de réfugié a conclu qu’elles ne peuvent retourner chez elles, ces personnes viennent gonfler artificiellement les chiffres des résidents temporaires.

Ces personnes sont déjà bien implantées au Québec depuis plusieurs années. Elles ont développé leurs réseaux, travaillent pour la très grande majorité, elles ont appris le français et leurs enfants, lorsqu’ils sont ici, étudient en français. Ces personnes ont de longs parcours d’instabilité. Ils contribuent à la société québécoise et contribueraient davantage en comptant sur la stabilité que leur conférerait la résidence permanente.

Ma question pour le ministre est la suivante :

Est-ce que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend traiter hors seuil les résidences permanentes des personnes protégées installées au Québec afin d'accélérer leur pleine intégration à la société québécoise et ainsi diminuer le nombre de résidents temporaires?

91) M. Morin (Acadie) – **10 décembre 2025**

Au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

En août dernier, le journal Le Devoir publiait un article intitulé « Plus de 142 000 personnes attendent leur résidence permanente au Québec ». Cet article fait état des délais désastreux pour les personnes sélectionnées par le ministère, mais qui se retrouvent coincées par les quotas mal adaptés à la situation imposés par le gouvernement.

Qualifiés de délais interminables et sans précédent au Québec, le gouvernement a, depuis 2018, constitué cet inventaire après l'adoption de son slogan « En prendre moins pour en prendre soin ». Les conséquences de ces actes gonflent artificiellement le nombre d'immigrants temporaires sur le territoire, une catégorie dont le ministre réclame pourtant la réduction avec insistance.

Est-ce que le ministre peut nous indiquer le nombre de personnes détenant un Certificat de sélection du Québec en attente d'une résidence permanente en date d'aujourd'hui et le plan du ministère afin de résorber ces arriérés?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

- a) 9 décembre 2025
Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions – *ministre de la Sécurité publique*

Projets de loi publics au nom des députés

- b) 9 décembre 2025
Loi modifiant la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux pour garantir l'accès d'un organisme ayant un projet d'économie sociale aux subventions allouées aux organismes communautaires – *députée de Laporte*

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté – *ministre de la Famille*